DOCUMENTS À FOURNIR

Immatriculation
à envoyer par mail à votre vendeur

- ☐ Copie carte nationale d'identité ou passeport (en cours de validité)
- ☐ Justificatif de domicile de - de 3 mois
- ☐ Cachet entreprise et KBIS moins de 3 mois
- ☐ Attestation hébergement manuscrite + pièce d'identité logeur
- ☐ Permis de conduire
- ☐ Attestation d'assurance

Quand nous reprenons votre machine

- ☐ Carte grise
- ☐ Clé + double
- ☐ Factures d'entretien et manuel d'utilisation
- ☐ Clé rouge
- ☐ Pièces d'origine

DEMANDE DE FINANCEMENT
Apporter les documents originaux

Pour les particuliers :

- ☐ RIB
- ☐ 3 derniers bulletins de paie
- ☐ Dernier relevé bancaire
- ☐ Dernier avis d'imposition
- ☐ Fiche de renseignements

Co-emprunteur :

- ☐ Carte d'identité ou passeport
- ☐ Dernier bulletin de paie
- ☐ Dernier avis d'imposition

Pour les professionnels :

- ☐ Carté d'identité du gérant
- ☐ RIB
- ☐ Dernière liasse fiscale ou déclarations 2035 ou 2037
- ☐ Copie du certificat d'inscription au répertoire des entreprises
  Ou copie du certificat au GTC
  Ou copie du document URSSAF avec n° SIREN
- ☐ Dernier avis d'imposition du gérant

ASSURANCE

- ☐ Relevé d'information
- ☐ Permis de conduire
- ☐ RIB
- ☐ Carte bleue ou chéquier

CONTACT

Mathieu SCHRICKE
Direction
E-mail : direction@yam-paris-15.fr
Téléphone : 01 45 22 74 90
Poste : 515

Sébastien Prévot
Responsable commercial
vendeur@yam-paris-15.fr
Poste : 518*

Nicolas BONNARD
Commercial
vendeur2@yam-paris-15.fr
Poste : 528*

Sébastien Caussat
Commercial
vendeur3@yam-paris-15.fr
Poste : 514*

***Composer le numéro direct quand le prédécroché commence.**

YOU YAMAHA MOTOR INSURANCE

L'ASSURANCE DE VOTRE YAMAHA

L'ASSURANCE RÉSERVÉE AUX CLIENTS YAMAHA

RECOMMANDÉE PAR VOTRE CONCESSIONNAIRE

◆ DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION PRÉFÉRENTIELLES

Yamaha Assurance vous permet d'assurer votre moto :
- même si vous avez eu 1 sinistre responsable et 3 sinistres non responsables au cours des 36 derniers mois
- de catégorie sportive même si vous avez moins de 30 ans
- si la carte grise est au nom d'une société et que vous en êtes gérant, associé ou salarié et le seul conducteur (hors 50cc).

◆ L'ASSURANCE ÉTENDUE À D'AUTRES CONDUCTEURS

Yamaha Assurance vous permet de :
- désigner au contrat >125 cc votre conjoint/concubin comme second conducteur (hors sportive)
- désigner au contrat 4 membres de votre famille (ascendants, descendants) sur votre 125cc
- prêter votre 50cc ou votre quad sans supplément de prime d'assurance (hors enduro et trial).

◆ DES OPTIONS SOLIDES

Yamaha Assistance : sans franchise kilométrique en cas de panne, d'accident, de crevaison, de vol ou tentative de vol, même en bas de chez vous 7/7 et 24/24 dans la concession Yamaha la plus proche.
Option Plus : prise en charge de votre équipement vestimentaire de protection du motard et/ou des accessoires montés hors série jusqu'à 5000 €. Augmentation du plafond de remboursement de votre casque de 250 € supplémentaire. Extension de la valeur à neuf à 12 mois.

◆ LA FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

Jusqu'à 10% de réduction sur l'assurance d'un deuxième véhicule.
Réduction de 50% de la franchise après 3 ans d'assurance sans sinistre responsable et de 75% après 5 ans.

◆ DES AVANTAGES RÉSERVÉS AUX CLIENTS YAMAHA ASSURANCE

Reprise de votre meilleur bonus auto ou moto (contrat en cours) pour le calcul de votre prime d'assurance (hors malus).
Garantie des gants, casque et gilet air bag incluse.
Pas de frais d'entrée
La prise en charge de 50% du stage de récupération de points (si ≤ à 6 points).

◆ UN SERVICE DE QUALITE À L'IMAGE DE YAMAHA

Pas d'avance de frais en cas de réparation.
Gestion personnalisée de votre sinistre avec un conseiller assurance dédié.

Certains de ces avantages sont soumis à conditions. Yamaha Assurance, géré et distribué par OFAR – Siège Social : 2 Rue Miguel de Cervantès - 33700 Mérignac - SARL au capital de 8 000 €- RCS BORDEAUX B 350 186 870 - ORIAS N° 07 006 083 (www.orias.fr) Courtier en assurance exerçant selon le b) de l'article L.521-2, II, 1 du code des assurances, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest-CS92459- 75436 Paris cedex 09. Compagnies souscriptrices L'Equité - Generali Bike. La garantie Assistance est souscrite auprès d'Europ Assistance. Document non contractuel. Janvier 2019.

FAITES GRAVER VOTRE DEUX-ROUES AVEC

YAMAHA PROTECT